



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Commune d'EGUISHEIM
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Claude CENTLIVRE, Maire
Adresse : N° 21 Rue Grand'rue
Commune EGUISHHEIM
Code postal 68420
Nature des activités : Collectivité territoriale
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Rows include B1 Ciconia, B1 Cigogne, B2, B3, B4, B5.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- Protection de la faune ou de la flore
Sauvetage de spécimens
Conservation des habitats
Etude écologique
Etude scientifique autre
Prévention de dommages à l'élevage
Prévention de dommages aux pêcheries
Prévention de dommages aux cultures
Prévention de dommages aux forêts
Prévention de dommages aux eaux
Prévention de dommages à la propriété
Protection de la santé publique
Protection de la sécurité publique
Motif d'intérêt public majeur
Détention en petites quantités
Autres

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : dépose d'un nid instable menaçant de s'effondrer sur des piétons et de causer des dommages

au bâtiment (chapelle Saint-Léon)

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :
Dépose manuelle soignée du nid, sur les indications de M. Florent BODINA, correspondant cigogne de la Collectivité Européenne d'Alsace. Un dispositif anti-réinstallation sera mis en œuvre après dépose du nid

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :
* sur les directives de M. Florent BODINA, Collectivité européenne d'Alsace

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : automne 2023
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand Est
Départements : Haut-Rhin
Cantons : Wintzenheim
Communes : Eguisheim - chapelle St-Léon, Place du Château Saint-Léon

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures Préciser :

Continuation du soutien communal à l'association locale "les amis des cigognes", qui gère un enclos sur la commune
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Une précédente opération d'enlèvement de ce même nid a été réalisée (sur autorisation préfectorale n°2020-DREAL-EBP-0132). Faute d'avoir alors pu installer un dispositif anti-réinstallation, l'opération s'est avérée insuffisante, et un nouveau nid a été construit. Une solution plus durable sera prévue lors de ce nouveau retrait de nid, qui sera assorti de l'installation d'un système anti-retour

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
envoi de photographies à l'issue des travaux de dépose

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à EGUISHEIM
le 21 AOÛT 2023
Votre signature
Claude CENTLIVRE
Maire d'EGUISHEIM

